

sous le contrôle du gouvernement, faute de capacité institutionnelle, aggravée par le comportement souvent arbitraire de la police. Un nombre d'assassinats semblent être politiques. La discrimination pour des raisons ethniques est d'autant plus vive que la division du pays suit de beaucoup des lignes tribales, les Mbundu appuyant en majorité le gouvernement tandis que les Ovimbundu font masse autour de l'UNITA. On remarque toutefois une légère avance sur le plan de la tolérance mutuelle entre les deux grandes formations politiques.

La piètre situation économique empêche l'exercice de la plupart des droits économiques, sociaux et culturels. La situation de la presse s'est détériorée avec le harcèlement régulier de journalistes, allant jusqu'au meurtre. Des journalistes ont été attaqués non seulement pour avoir critiqué des politiciens, mais aussi pour avoir mené des enquêtes dans les milieux criminels.

POSITION DU CANADA

Si la situation s'est de beaucoup améliorée en regard de ce qu'elle était il y a quelques années, elle est loin d'être acceptable. Le Canada encourage donc les deux parties à appliquer les ententes de Lusaka, la paix étant un préalable au renforcement des droits fondamentaux. Dans son allocution sous l'item 12 de l'ordre du jour de la 51^e Commission des droits de l'homme, le Canada a exhorté l'Angola à donner la priorité aux besoins urgents des victimes de son long conflit, au rétablissement des droits de la personne, et à l'établissement d'un gouvernement démocratique. Le premier ministre Jean Chrétien a envoyé une lettre au Président José Eduardo dos Santos en juin 1995 pour exprimer nos préoccupations.

Le Canada a aussi demandé au gouvernement angolais et à l'UNITA de mieux respecter les normes internationales concernant la mise en oeuvre des programmes d'aide humanitaire et de mettre fin aux activités qui les entravent, comme les restrictions aux déplacements, les attaques aux équipes des Nations Unies et le pillage des entrepôts.

Dans le but d'encourager les efforts de réconciliation et la pratique des libertés fondamentales, le Canada a fourni en 1995/96 \$ 1,4 million en aide humanitaire à l'Angola, dont un million de dollars en services de santé et en trousse de survie pour des groupes démunis à travers l'UNICEF, \$ 200,000 pour la coordination de programmes de démobilisation, et \$ 200,000 à travers le Conseil canadien des églises pour promouvoir l'éducation civique parmi d'anciens soldats de l'UNITA. Depuis 1993/94, le Canada a aussi contribué pour \$ 780,000 à des opérations de déminage. Nous ne nous attendons pas à prendre de nouvelles initiatives tant que les deux parties n'auront pas réussi à implanter une paix durable sur des bases solides.